



République Française

# VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction Evènementiel /  
Cérémonies – Animations / Protocole  
Tél. : 04 94 36 31 88  
Affaire suivie par Mme VOLPI  
[ceremoniesanimations@mairie-toulon.fr](mailto:ceremoniesanimations@mairie-toulon.fr)

## APPEL À CANDIDATURE EN VUE D'EXPLOITER 9 CHALETS ET D'IMPLANTER 3 MANÈGES POUR ENFANT ET 1 PISTE DE LUGE SYNTHÉTIQUE, DANS DIFFÉRENTS QUARTIERS DE TOULON, À L'OCCASION DES FÊTES DE NOËL 2020

### • Objet de l'appel à candidature :

A l'occasion des fêtes de fin d'année 2020, la Ville de Toulon lance un **appel à candidature pour l'exploitation de 9 chalets et l'implantation de 3 manèges pour enfants et d'une piste de luge synthétique**, qui seront basés dans différents quartiers de Toulon (Place de la Liberté, Pont du Las, Saint-Jean du Var, Bazeilles), selon les conditions définies ci-après.

L'objectif consiste à dynamiser et animer les quartiers de Toulon situés en centre-ville et en périphérie, en période de Noël.

Afin de garantir une parfaite égalité de traitement entre l'ensemble des candidats potentiels, ainsi que la préservation des intérêts publics, le présent appel à candidature a pour objet d'inviter les candidats intéressés par le présent cahier des charges défini ci-dessous à faire une proposition à la Ville de Toulon.

### • Caractéristiques principales :

Il ne s'agit pas d'un marché public, ni d'une concession.

Mode de passation : le présent appel à candidature a pour objet une procédure de sélection préalable à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public communal, en vue de l'application de l'article L.2122-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Objet de l'appel à candidature : il s'agit d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT), en vue d'une exploitation aux risques exclusifs de l'exploitant, dans le cadre des festivités de fin d'année, organisées par la Ville de Toulon.

Lieux concernés par l'appel à candidature :

**Place de la Liberté**, à Toulon (83000 – VAR) :

- 1 manège pour enfant d'une emprise au sol d'environ **13 mètres de diamètre**.
- 1 piste de luge synthétique d'une emprise au sol d'environ **28 m x 3 m**.

**Place du marché au Pont du Las**, à Toulon (83000 - VAR)

- 3 chalets en bois de dimensions 2 m x 3 m, soit **6 m<sup>2</sup>**.
- 1 manège pour enfant d'une emprise au sol d'environ **50 à 70 m<sup>2</sup>** (surface de forme rectangulaire).

**Place Saint-Jean**, à Toulon (83000 - VAR)

- 3 chalets en bois de dimensions 2 m x 3 m, soit **6 m<sup>2</sup>**.
- 1 manège pour enfant d'une emprise au sol d'environ **200 m<sup>2</sup>** (surface de forme carrée).

**Boulevard Bazeilles**, à Toulon (83000 - VAR)

- 3 chalets en bois de dimensions 2 m x 3 m, soit **6 m<sup>2</sup>**.

### • Dates et horaires prévus :

**Place de la Liberté**, à Toulon (83000 – VAR) :

- **Du vendredi 20 novembre au jeudi 31 décembre 2020.**
- De 10h30 à 20h30 en semaine
- De 10h30 à 21h30 le vendredi
- De 10h30 à 22h30 le samedi
- De 10h30 à 20h00 le dimanche

**Place du marché au Pont du Las**, à Toulon (83000 - VAR)

- **Du samedi 19 décembre 2020 au samedi 2 janvier 2021**, de 10h00 à 19h00.

**Place Saint-Jean**, à Toulon (83000 - VAR)

- **Du samedi 19 décembre 2020 au samedi 2 janvier 2021**, de 10h00 à 19h00.

**Boulevard Bazeilles**, à Toulon (83000 - VAR)

- **Du samedi 19 décembre 2020 au samedi 2 janvier 2021**, de 10h00 à 19h00.

Durée de la convention d'occupation temporaire du domaine public (AOT) :

L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT) sera de la durée indiquée ci-dessus pour chaque site concerné et selon les horaires indiqués. Elle est délivrée à titre précaire et révocable.

Montant de la redevance d'occupation du domaine public :

La redevance d'occupation du domaine public sera d'un montant forfaitaire de **20 euros par semaine** et par chalet, manège ou luge synthétique.

• **Descriptif des 9 chalets soumis à redevance d'occupation :**

Les chalets proposés sont des chalets en bois, de vente au détail, mis en location par la Ville de Toulon, d'une surface de 2 m x 3 m, soit 6 m<sup>2</sup>

**Aménagements intérieurs des chalets compris dans le prix de location :**

- porte pleine sur le côté fermant à clé,
- ouverture en face avant par un auvent avec verrouillage intérieur,
- tablettes intérieures,
- coffret électrique, prises électrique et éclairage intérieur.

• **Articles proposés à la vente dans les 9 chalets :**

- Les candidats retenus ne pourront vendre que des produits pour lesquels ils auront été sélectionnés au préalable par la Ville de Toulon ;
- **Les produits proposés devront impérativement avoir un lien avec les Fêtes de Noël ou les Fêtes de fin d'année et concerner le domaine alimentaire** (exemple : crêpes, gaufres, biscuits, barbe à papa, cookies...);
- La Ville de Toulon se réserve le droit de faire son choix parmi les produits alimentaires proposés par les candidats ;
- Chaque exposant aura l'obligation d'occuper le chalet qui lui a été attribué, du début à la fin de la période définie ci-dessus et d'y exposer **UNIQUEMENT** les produits qu'il a proposés et qui auront été validés dans le cadre de la sélection faite par la Direction ÉVÈNEMENTIEL / CÉRÉMONIES – ANIMATIONS / PROTOCOLE de la Ville de Toulon. Tous les produits proposés à la vente devront être positionnés à l'intérieur de l'enceinte du chalet. Il ne sera toléré aucun article exposé en dehors du chalet, à l'exception des demandes initiales formulées lors du dossier de candidature et éventuellement validées.

• **Conditions d'installation des 3 manèges pour enfant et de la piste de luge synthétique :**

L'exploitant du manège ou de la piste de luge synthétique disposera d'une emprise au sol sur le domaine public de la ville de Toulon définie ci-dessus, en fonction du lieu.

**Les manèges forains et la piste de luge synthétique seront destinés à un public d'enfants de 1 à 12 ans.** Les enfants de moins de 3 ans devront obligatoirement être accompagnés d'un adulte.

**Le prix du ticket de manège ou de la piste de luge devra être accessible à un public familial** et sera détaillé dans la lettre de motivation accompagnant le formulaire de candidature.

L'exploitant gère le manège ou la piste de luge synthétique sous sa responsabilité et à ses risques et périls et selon les dates et heures définies ci-dessus.

Il est le seul responsable à l'égard des tiers des dommages causés par son personnel ou par son installation. L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public qui lui est délivrée est personnelle et ne peut être ni cédée, ni sous-louée.

L'installation du manège ou de la piste de luge synthétique devra se faire sur les parties goudronnées ou sur une dalle de parking, suivant le lieu. Aucun ancrage de pieux dans le revêtement n'est autorisé pour des raisons de sécurité.

Les poids lourds, véhicules, caravanes et remorques de l'exploitant ne devront pas stationner sur le site concerné. L'emplacement devra être laissé propre chaque soir.

La Ville de Toulon prendra en charge la localisation et la mise en place de la distribution électrique.

• **Sélection et attribution des 9 chalets, des 3 manèges pour enfants et de la piste de luge synthétique :**

Un comité de sélection, mis en place par la Direction ÉVÈNEMENTIEL / CÉRÉMONIES – ANIMATIONS / PROTOCOLE de la Ville de Toulon, aura pour mission d'examiner les candidatures reçues dans les délais impartis, afin d'attribuer les 9 chalets, les 3 manèges pour enfants et la piste de luge synthétique, semaine 31 (du 27 juillet au 02 août 2020).

Cette attribution se fera en fonction des critères qualitatifs suivants, déterminés par la Ville de Toulon :

POUR LES CHALETS :

- **Produits dans le domaine alimentaire, authentiques ou de qualité, en lien avec les fêtes de Noël ou les fêtes de fin d'année.**

POUR LES MANEGES ET LA PISTE DE LUGE SYNTHÉTIQUE :

- **L'esthétique du manège ou de la piste de luge synthétique, en lien avec les fêtes de Noël ou les fêtes de fin d'année et la politique tarifaire proposée.**

Concernant les chalets, la Ville de Toulon se réserve le droit de limiter le nombre d'exposants par spécialité. Le rejet d'une demande ne donne lieu à aucune indemnité à quelque titre que ce soit. La participation à d'autres événements organisés par la Ville de Toulon ne crée en faveur de l'exposant aucun droit de non concurrence. De même, l'admission à cet appel à candidature n'implique pas la participation aux éditions suivantes éventuelles.

• **Prestations prises en charge par l'exposant (chalet) ou l'exploitant (manège ou piste de luge) :**

POUR LES CHALETS :

- Décoration intérieure du chalet sur le thème de Noël ;
- Vente des produits alimentaires au public ;
- Réassort permanent du stock.

POUR LES MANÈGES OU LA PISTE DE LUGE SYNTHÉTIQUE :

- Installation du manège ou de la piste de luge synthétique ;
- Décoration sur le thème de Noël ;
- Exploitation du manège ou de la piste de luge synthétique.

• **Prestations prises en charge par la Ville de Toulon :**

- La mise en place des chalets soumis à redevance ;
- La localisation et la mise en place de la distribution électrique ;
- La décoration générale du site intégrant la mise en place des espaces verts, sapins et éclairages ;
- Le gardiennage de nuit du site ;
- Le barrièrage de l'ensemble du site ;
- La gestion du nettoyage journalier du site ;
- Les animations programmées par la Ville de Toulon (parades, spectacles, animations musicales...);
- La gestion des prestataires présents sur le site (associations, artistes...).

• **Comment déposer sa candidature pour l'exploitation d'un chalet, d'un manège ou d'une luge synthétique, pour Noël 2020 :**

*Si vous souhaitez déposer votre candidature en vue de l'obtention d'un chalet de Noël ou de la mise en place d'un manège pour enfant ou d'une piste de luge synthétique, vous devez faire parvenir à la Direction Évènementiel, Cérémonies, Animations, Protocole de la Ville de Toulon les documents listés ci-dessous*

**AVANT LE VENDREDI 24 JUILLET 2020, à 12h00**

POUR LES CHALETS :

**Documents généraux :**

- Le formulaire de candidature (*ci-joint*), complété et signé.
- Une lettre de motivation, précisant le nombre de chalets souhaité.
- La liste détaillée des produits proposés à la vente, sur un document séparé.
- Des photographies des produits proposés.

**Documents commerciaux :**

- Une copie de l'attestation de la police d'assurance professionnelle multirisque 2020 (incendie, vol, vandalisme, etc...), ainsi que de l'assurance complémentaire pour des dommages causés à des tiers.

***Pour les Commerçants et Artisans :***

- Extrait Kbis du Registre du Commerce et des Sociétés ou extrait D1 du répertoire des métiers, daté de moins de trois mois, précisant la mention de « vente ambulante ».

***Pour les Producteurs :***

- Carte d'affiliation à la MSA de votre département, valable pour l'année en cours.

POUR LES MANÈGES OU LA PISTE DE LUGE SYNTHÉTIQUE :

**Documents généraux :**

- Le formulaire de candidature (*ci-joint*), complété et signé.
- Une lettre de motivation, précisant le type de manège pour enfant ou la piste de luge synthétique proposée, l'expérience professionnelle de l'exploitant et sa politique tarifaire.
- Un descriptif détaillé et des photos du manège ou de la piste de luge.

- Un exemplaire du rapport de contrôle technique périodique du manège ou de la piste de luge (tous les 1 ou 3 ans en fonction du type de manège).
- Une attestation annuelle d'entretien et de révision par un technicien compétent.
- Une attestation de montage complétée et signée par l'exploitant du manège ou de la piste de luge, à fournir à la Ville de Toulon dès la fin du montage (*modèle fourni ci-joint*).

**Documents commerciaux :**

- Une copie de l'attestation de la police d'assurance professionnelle multirisque 2020 (incendie, vol, vandalisme, etc...), ainsi que de l'assurance complémentaire pour des dommages causés à des tiers.

***Pour les Commerçants et Artisans :***

- Extrait Kbis du Registre du Commerce et des Sociétés ou extrait D1 du répertoire des métiers, daté de moins de trois mois,

***Pour les Forains:***

- Registre du commerce et des sociétés ou toute autre attestation relative à l'exercice de l'activité considérée.

Votre dossier de candidature peut être envoyé par courrier ou courriel à l'adresse ci-dessous :

MAIRIE DE TOULON  
Direction ÉVÈNEMENTIEL / CÉRÉMONIES – ANIMATIONS / PROTOCOLE  
**A l'attention de Mme Sylvie VOLPI**  
Mairie d'honneur (2ème étage) - Carré du Port – CS 71407  
83056 TOULON Cedex  
**Tél. 04 94 36 31 88**  
Mail : [ceremoniesanimations@mairie-toulon.fr](mailto:ceremoniesanimations@mairie-toulon.fr)



République Française

# VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction évènementiel /  
Cérémonies – Animations / Protocole  
Tél. : 04 94 36 31 88  
Affaire suivie par Mme VOLPI  
[ceremoniesanimations@mairie-toulon.fr](mailto:ceremoniesanimations@mairie-toulon.fr)

## FORMULAIRE DE CANDIDATURE EN VUE D'EXPLOITER 9 CHALETS ET D'IMPLANTER 3 MANEGES POUR ENFANT ET 1 PISTE DE LUGE SYNTHÉTIQUE, DANS DIFFÉRENTS QUARTIERS DE TOULON, A L'OCCASION DES FÊTES DE NOËL 2020

**À compléter et à renvoyer avant le VENDREDI 24 JUILLET 2020, à 12h00**

### • Coordonnées personnelles :

Nom :  Prénom :   
Adresse :   
Code postal :  Ville :   
Téléphone :  Téléphone portable :   
Email :

### • Coordonnées professionnelles :

Raison sociale :   
Adresse :   
Code postal :  Ville :   
Téléphone :  Téléphone portable :   
Email :   
Numéro d'immatriculation RCI ou RM :

### • Secteur d'activité :

**Produits alimentaires à emporter - CHALET (À PRÉCISER)**

**Produits alimentaires à consommer sur place - CHALET (À PRÉCISER)**

**Activité de forain - MANEGE OU LUGE (À PRÉCISER)**

## PLACE DE LA LIBERTÉ, À TOULON

### Manège pour enfant

Type de manège et dimensions (A préciser et joindre photos) :

.....  
 .....

• Besoins en électricité :

Puissance :

### Luge synthétique

Type de luge synthétique et dimensions (A préciser et joindre photos) :

.....  
 .....

• Besoins en électricité :

Puissance :

## PLACE DU MARCHÉ AU PONT DU LAS, À TOULON

### Chalet de 6 m<sup>2</sup> (2 m x 3 m)

Nombre :

Type de produits alimentaires (A préciser et joindre photos) :

.....  
 .....

• Besoins en électricité :

Puissance :

### Manège pour enfant

Type de manège et dimensions (A préciser et joindre photos) :

.....  
 .....

• Besoins en électricité :

Puissance :

## PLACE SAINT-JEAN, À TOULON

**Chalet de 6 m<sup>2</sup> (2 m x 3 m)**

Nombre :

Type de produits alimentaires (A préciser et joindre photos) :

.....  
 .....  
 .....

• **Besoins en électricité :**

Puissance :

**Manège pour enfant**

Type de manège et dimensions (A préciser et joindre photos) :

.....  
 .....  
 .....

• **Besoins en électricité :**

Puissance :

## BOULEVARD BAZEILLES, À TOULON

**Chalet de 6 m<sup>2</sup> (2 m x 3 m)**

Nombre :

Type de produits alimentaires (A préciser et joindre photos) :

.....  
 .....  
 .....

• **Besoins en électricité :**

Puissance :

Concernant le lieu d'implantation du chalet ou du manège, le souhait indiqué par le candidat sera pris en considération. Toutefois, la Ville de Toulon se réserve le droit de lui proposer un autre lieu, parmi les 4 ci-dessus, s'il y a trop de demandes sur un même secteur géographique.

- **Liste des pièces obligatoires à fournir :**

POUR LES CHALETS :

**Documents généraux :**

- Le présent formulaire de candidature, complété et signé.
- Une lettre de motivation, précisant le nombre de chalets souhaité.
- La liste détaillée des produits proposés à la vente, sur un document séparé.
- Des photographies des produits proposés.

**Documents commerciaux :**

- Une copie de l'attestation de la police d'assurance professionnelle multirisque 2020 (incendie, vol, vandalisme, etc...), ainsi que de l'assurance complémentaire pour des dommages causés à des tiers.

***Pour les Commerçants et Artisans :***

- Extrait Kbis du Registre du Commerce et des Société ou extrait D1 du répertoire des métiers, daté de moins de trois mois, précisant la mention de «vente ambulante ».

***Pour les Producteurs :***

- Carte d'affiliation à la MSA de votre département, valable pour l'année en cours.

POUR LES MANÈGES OU LA PISTE DE LUGE SYNTHÉTIQUE :

**Documents généraux :**

- Le présent formulaire de candidature, complété et signé
- Une lettre de motivation, précisant le type de manège pour enfant ou de luge synthétique proposé, l'expérience professionnelle de l'exploitant et sa politique tarifaire.
- Un descriptif détaillé et des photos du manège ou de la luge synthétique.
- Un exemplaire du rapport de contrôle technique périodique du manège (tous les 1 ou 3 ans en fonction du type de manège ou de luge).
- Une attestation annuelle d'entretien et de révision par un technicien compétent.
- Une attestation de montage complétée et signée par l'exploitant du manège ou de la luge à fournir à la Ville de Toulon dès la fin du montage (modèle fourni ci-joint).

**Documents commerciaux :**

- Une copie de l'attestation de la police d'assurance professionnelle multirisque 2020 (incendie, vol, vandalisme, etc...), ainsi que de l'assurance complémentaire pour des dommages causés à des tiers.

***Pour les Commerçants et Artisans :***

- Extrait Kbis du Registre du Commerce et des Société ou extrait D1 du répertoire des métiers, daté de moins de trois mois,

***Pour les Forains:***

- Registre du commerce et des sociétés ou toute autre attestation relative à l'exercice de l'activité considérée.

Ce dossier de candidature peut être envoyé par courrier ou courriel à l'adresse ci-dessous :

MAIRIE DE TOULON  
 Direction ÉVÈNEMENTIEL / CÉRÉMONIES – ANIMATIONS / PROTOCOLE  
**A l'attention de Mme Sylvie VOLPI**  
 Mairie d'honneur (2ème étage) - Carré du Port – CS 71407  
 83056 TOULON Cedex  
**Tél. 04 94 36 31 88**  
 Mail : [ceremoniesanimations@mairie-toulon.fr](mailto:ceremoniesanimations@mairie-toulon.fr)



# ATTESTATION DE MONTAGE

(A fournir dès la fin de l'installation du manège ou de la luge synthétique)

Je soussigné,

Monsieur

Demeurant à

Propriétaire et exploitant du manège ou de la luge synthétique dénommé,

Nature du métier :

Dimensions :

Certifie avoir installé et monté mon manège ou luge synthétique conformément aux spécifications et recommandations du constructeur, dans les règles de l'art, suivant le Livre IV : CONFORMITÉ ET SÉCURITÉ DES PRODUITS ET SERVICES - Titre II : SÉCURITÉ - Chapitre 1<sup>er</sup> : Obligation générale de sécurité - Article L421-3 du Code de la consommation « *les produits et services doivent, dans des conditions normales d'utilisation ou d'autres conditions raisonnablement prévisibles par le professionnel, présenter la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre et ne pas porter atteinte à la santé des personnes* ».

Et m'engage à maintenir mon installation conforme à cet Article L 421-3 du Code de la consommation, pendant toute la durée de la manifestation intitulée :

**EXPLOITATION D'UN CHALET OU IMPLANTATION D'UN MANÈGE POUR ENFANT OU D'UNE LUGE SYNTHÉTIQUE, PENDANT LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2020, A TOULON (Var – 83).**

Fait le

À

Pour servir et valoir ce que de droit. Lu et approuvé.

Signature de l'Industriel Forain